



Le 5 décembre 2016

Communiqué de presse

3F acquiert deux terrains de l'Etat avec décote au Raincy (93)

55 logements sociaux et un centre d'hébergement d'urgence seront construits

Ce lundi 5 décembre au Raincy, Pierre-André Durand, préfet de Seine-Saint-Denis, et Pierre Paulot, directeur de la maîtrise d'ouvrage d'Immobilière 3F, ont signé le protocole de cession, avec décote, de deux terrains de l'Etat, en présence de Thierry Repentin, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat. Allée Théophile Binet, 33 logements sociaux et un centre d'hébergement d'urgence seront construits en lieu et place d'une ancienne gendarmerie. Boulevard de l'Ouest, sur le site d'un ancien commissariat, 12 logements sociaux verront le jour.

55 logements sociaux et un centre d'hébergement d'urgence construits sur deux terrains de l'Etat

- **Au 13-15 allée Théophile Binet, en lieu et place d'une ancienne gendarmerie**, le projet prévoit :
 - **un Centre d'hébergement d'urgence (CHU) de 70 places** construit par Résidences Sociales de France (société de 3F). Sa gestion sera confiée à l'association Aurore. La livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2019.
 - **33 logements sociaux**, financés en PLUS, PLAI, PLS, construits par Immobilière 3F. Leur livraison est prévue au 2^e trimestre 2020.

L'association Aurore, qui occupe actuellement les anciens logements de gendarmes, sera relogée préalablement à la construction des logements sociaux.

Le coût d'acquisition de ce terrain de l'Etat est de **1 218 622 euros** (1 084 822 € pour les logements sociaux et 133 800 € pour la réalisation du CHU).

- **Au 9 boulevard de l'Ouest, en lieu et place d'un ancien commissariat, Immobilière 3F construira 12 logements sociaux**, financés en PLUS, PLAI, PLS. Leur livraison est prévue en 2020.

Le coût d'acquisition de ce terrain de l'Etat est de **292 624 euros**.

Mobiliser le foncier public en faveur du logement

Le dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement, institué par la loi du 18 janvier 2013, permet aux acteurs du logement d'acquérir des terrains nus ou bâtis appartenant à l'État ou à certains de ses établissements publics, à un prix inférieur à leur valeur vénale, dès lors qu'ils s'engagent à y construire du logement social. Une décote est proposée afin de contribuer à l'équilibre financier de l'opération. Plus les logements sociaux programmés sont destinés aux personnes les plus défavorisées, plus la décote est conséquente. Elle est également plus importante dans les zones où la tension du marché est la plus forte.

A propos de 3F : Composé de 15 sociétés, 3F (Action Logement) gère 250 000 logements sociaux, foyers et commerces en France. Sa mission est de proposer des solutions de logement et d'hébergement aux personnes qui ne peuvent se loger sur le marché libre. Grâce aux partenariats étroits mis en place avec les collectivités territoriales et au savoir-faire de ses équipes, 3F maîtrise une large palette de solutions de logement. Réinventant en permanence son offre, 3F construit des projets novateurs, à la pointe sur le plan environnemental, et réhabilite les bâtiments de son parc. Enfin, il place plus que jamais la qualité de service aux locataires au cœur de son engagement.

Contact presse 3F

Anne Fessan - 06 66 31 97 03

anne.fessan@groupe3f.fr

www.groupe3f.fr

[@3F_Officiel](#)